

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

N'est-ce pas un comble qu'un ministre soit obligé de dénoncer la propagande et de combattre l'action de ceux dont il s'est fait l'allié ?

Bien instructif, ce conflit survenu la semaine dernière à la commission de l'armée, qui a failli dégénérer en crise ministérielle et où M. Edouard Daladier, qui fut un des auteurs responsables du Front populaire n'a été sauvé de ses amis que par ses adversaires.

Ce cas est typique. Il montre que pour servir l'intérêt national M. Daladier a été obligé de démentir sa politique électorale. Il met en pleine lumière le mensonge qui empoisonne cette entreprise de Front populaire alliant des partis qui tout séparés, dont les haïnes s'exaspèrent d'être ainsi comprimés et que la suite des événements dresse chaque jour les uns contre les autres.

Dès qu'ils sortent du verbalisme pour entrer dans les réalités, il n'y a plus moyen de dissimuler l'antagonisme des doctrines et des tempéraments. Le réformisme individualiste des radicaux s'oppose au révolutionnarisme des socialistes communistes et le patriotisme de ceux-là à l'internationalisme de ceux-ci.

C'est ce qui vient d'arriver à la commission de l'armée où M. Daladier a dû se porter au secours de la défense nationale combattue par ses alliés électoraux, Son cœur de patriote a dû en saigner, mais si la France n'avait pas risqué d'en souffrir comme cette dure leçon nous eût réjoui et comme nous aurions crié : c'est bien fait !

Ceux que vous avez contribué à pousser au pouvoir, Monsieur le Ministre de la Défense nationale, voilà ce qu'ils font de l'influence que vous leur avez donnée. Ils s'en servent pour saboter votre effort de sécurité française et, s'il n'y avait pas eu la pour vous soutenir ceux que vous avez combattus, eh ! bien, vous étiez par terre, vous et vos projets !

Rappelons brièvement les faits ! Le ministre de la guerre, voulant protester tout de suite contre certaines suggestions, avait demandé à être entendu par la commission.

Très énergiquement, il y déclara qu'il entendait maintenir intacte la discipline dans l'armée ; qu'il s'opposerait à tout ce qui pourrait la compromettre ; qu'il était plus que jamais résolu à la protéger contre n'importe quelle propagande politique et en particulier contre la propagande communiste. Enfin, il affirma que, lui présent, la question de réduire la durée du service militaire ne serait même pas posée.

Attitude et langage irréprochables ! Nous ne ferons pas à M. Daladier l'injure de l'en féliciter. Il a simplement accompli son devoir. Mais dans quelles conditions ?... N'est-il pas de ceux qui ont recommandé aux électeurs de voter pour les hommes contre lesquels il se voyait obligé de défendre la cause française ? Sa conduite d'aujourd'hui n'est-elle pas un démenti humiliant à sa politique d'hier et la condamnation de la pratique même de ce Front populaire qu'il a tant réclamé ? Cette propagande révolutionnaire dont il dénonce la malfeasance ne l'a-t-il pas favorisée dans le pays en s'alliant à ceux qui la font ?... Est-ce à présent seulement qu'il découvre ce danger ou bien avait-il la folle illusion de transformer par la vertu de sa parole ces hommes de Moscou en bons citoyens français ?...

Alors, il doit être bien détrempé maintenant... Aussitôt après son audition, les députés communistes de la commission s'empressèrent de déposer des propositions tendant en fait à la soviétisation de l'armée et réclamant l'immédiate réduction des deux ans à un an.

Ce que voyant, M. Edouard Daladier se fâcha, on peut bien le dire, tout rouge ! Il revint en séance. En termes crus, il flétrit la manœuvre démagogique de ses contradicteurs. Il s'indigna qu'en les circonstances actuelles on osât y recourir. « Réduire la durée du service, dit-il, ou seulement laisser espérer cette réduction serait un crime ! La durée du service sera maintenue. » Et, comme il était interrompu, il ajouta qu'il ne répondrait pas davantage aux au-

teurs de ces propositions et qu'il exigeait de la commission un ordre du jour lui faisant entièrement confiance !

Sur quoi, grâce aux membres de la minorité hostile au Front populaire, ledit ordre du jour fut voté par une forte majorité.

La morale de ce petit récit se dégage d'elle-même. Il devrait être un cruel enseignement pour ces chefs radicaux s'efforçant d'endiguer le flot qu'ils ont déchaîné, obligés de se condamner eux-mêmes et de combattre les conséquences de leurs propres fautes.

Ne savaient-ils pas que les communistes sont membres d'une internationale calquée sur le modèle soviétique, qui a couvert la France d'un réseau de sociétés, de cellules, de ligues et de sections agissant chacune dans sa sphère et obéissant toutes à un mot d'ordre unique ? Ne savaient-ils pas que l'esprit qui anime cette organisation souffle de Moscou et que le but des tyrans moscovites est d'installer leur dictature partout ? Ne savaient-ils pas ce qui a été dit au Congrès tenu en 1935 par le Komintern que le Front populaire servirait de camouflage à ces desseins qu'il serait dangereux de démasquer trop tôt ? Ne savaient-ils pas que les communistes de France sont manœuvrés par cette puissance étrangère et soumis à l'obéissance passive ?... Et s'ils savaient tout cela, comment ne comprendraient-ils pas que c'était le comble de la sottise d'espérer que ces antipatriotes défendraient la patrie et que ces valets du despotisme défendraient la liberté ?

Ils commencent à voir maintenant et je pense qu'après ces séances à la commission de l'armée, M. Daladier, Ministre de la Guerre, a dû adresser à M. Edouard Daladier, chef du parti radical, ce reproche terrible et mérité :

— Beaucoup de ces communistes, qui font du mal à la France, ne seraient pas là si tu ne les y avais pas mis !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ÉCRIT.

La date fatidique

La superstition du vendredi treize est assurément une des plus anciennes que nous ayons connues et l'une des plus répandues. Et il faut convenir qu'il est parfois des coïncidences troublantes. Comment par exemple Gabriele d'Annunzio ne redouterait-il pas ce jour entre tous ?

Le vendredi 13 décembre 1907, il prend une voiture en sortant de chez lui : le chiffre 13 s'y détachait en blanc sur fond noir, à la mode romaine. Après de multiples courses, le cocher lui réclame 13 lires. A son retour, il trouva 13 lettres dans son courrier. Le soir, il dîna dans une maison où l'on était 13 à table. Et lorsque, en se rendant au Théâtre Argentina pour y faire répéter la Nave, il se heurta fort douloureusement l'arcade sourcillière, il ne put que soupire : « Cet accident était fatal ! » Et il s'évanouit.

Aussi, en 1913, en rédigeant une dédicace, écrivait-il, à la manière de Massenet : Arcachon, le 2 janvier 1912 + 1.

Ferdinand de Bulgarie redoutait lui aussi le vendredi treize. L'article IV du protocole d'armistice signé à Tcherkesske le 3 décembre 1912 stipulait que les négociations de paix s'ouvriraient à Londres dix jours après. Personne n'avait remarqué que la date ainsi fixée tombait un vendredi 13. Une dépêche de Sofia annonça que l'ouverture des négociations serait avancée. Cette précaution ne sauva pas le trône du tsar bulgare.

Par contre un certain Hatfield, garde royal à Londres, connu à la fois, un vendredi 13, le plus terrible danger et le maximum de chance : il montait sa faction au château de Windsor. Le chef de poste accusa Hatfield de s'être endormi. La faute était jugée si grave que le malheureux, malgré ses protestations d'innocence, fut condamné à mort. Cependant, quelque temps après la sentence, il obtint, par l'intermédiaire de son chapelain, de fournir la preuve qu'il n'avait pas dormi.

— J'ai entendu, dit-il, l'horloge de Saint-Paul sonner treize coups à minuit.

Des témoins l'affirmèrent également et un horloger constata qu'un ressort de l'horloge s'était, en effet, déplacé cette nuit-là et que le coup d'une heure avait sonné immédiatement après les douze coups de minuit.

John Hatfield fut gracié. Il eut de l'avancement dans la Garde royale et

Informations

Dans l'administration des finances

Préoccupé d'assurer une meilleure adaptation de ses services aux multiples tâches qui leur incombent, M. Vincent-Auriol, après une étude minutieuse de l'organisation administrative du ministère des finances, a décidé de réaliser des réformes organiques importantes qui intéressent le budget, le contrôle, le personnel et les règles financières.

Elections sénatoriales

Dimanche a eu lieu, à Périgueux, une élection sénatoriale, en remplacement de M. Faugère, décédé. Deux tours de scrutin ont eu lieu. Voici le résultat définitif. Inscrits, 1.103 ; votants, 1.031 ; suffrages exprimés, 968 ; blancs ou nuls, 225. Ont obtenu : M. Adrien Bels (R.S.), 743 voix, élu. Les autres candidats s'étaient retirés après le premier tour purement et simplement.

Aux élections générales d'octobre 1929 — renouvellement de la première série — M. Faugère avait obtenu 435 voix au premier tour, et avait été élu au second tour par 660 voix.

Le Reich et le traité de Versailles

Samedi, l'Allemagne vient de répudier unilatéralement la dernière servitude que le traité de Versailles lui imposait encore. Après les réparations, les armements, la Sarre, la Rhénanie, voilà que le Quai d'Orsay a appris samedi matin par le président français de la commission internationale du Rhin, siégeant à Strasbourg, que l'Allemagne avait rappelé ses députés tout simplement. Quelques heures plus tard, le Quai d'Orsay était informé du texte de la note officielle par laquelle l'Allemagne déclarait ne plus vouloir tolérer une surveillance internationale sur les fleuves allemands. En réalité, l'Allemagne a répudié tout à la fois trente-cinq articles du traité de Versailles, section 2, partie 12, « Liberté de navigation », article 227 à 302.

Ainsi donc, pour continuer maintenant la série de ses coups de poing sur l'échiquier international, il faut que le Führer s'attaque aux clauses territoriales.

Le gouvernement français pense qu'une protestation collective des Etats intéressés devra être effectuée à Berlin.

Entre l'Allemagne et les Soviets

Les rapports germano-russes ont pris dans la journée de samedi brusquement une tournure très grave. On a appris à Berlin que le gouvernement soviétique a procédé à de nouvelles arrestations de citoyens allemands.

Ces arrestations ont provoqué une vive indignation en Allemagne. Le Führer et ses conseillers militaires seraient franchement résolus à ne pas accepter plus longtemps les provocations méthodiques et successives de Moscou. Le Reich va procéder, croit-on, à des représailles prochaines parmi les Russes habitant Berlin.

En Espagne

Les contre-torpilleurs français « Vautour » et britannique « Garland » ont respectivement arrivés samedi dans les ports de Tarragone et Barcelone.

Dans le Manzanarès

Un journaliste anglais, qui se trouve avec les troupes du général Franco, donne l'aperçu suivant des combats acharnés qui se déroulent sur les rives du Manzanarès.

« L'une après l'autre, écrit-il, des attaques à la baïonnette sont lancées par les nationalistes, au milieu du crépitement des mitrailleuses. Dans l'air grondent les moteurs des avions de chasse et de bombardement.

Sur le front de l'Escorial

Sur le front de l'Escorial inactif depuis quelque temps les gouvernementaux qui occupent l'Escorial ont essayé samedi de se rabattre sur le flanc gauche de Madrid. Leur colonne, forte de quelques milliers d'hommes, aurait été refoulée vers le Nord.

Aux femmes de Madrid

Les nationalistes lancent un appel aux femmes madrillènes pour qu'elles invitent leurs maris à déposer les armes, afin d'éviter des dégâts inutiles.

L'aviation gouvernementale

Les forces gouvernementales possèdent maintenant une escadrille d'avions de chasse d'un type tout récent, très rapide et très maniable, qui livrent des combats sans merci à l'aviation de bombardement des nationalistes.

Il y a cent ans, il garda toute sa vie une telle préférence pour le chiffre treize (qui après avoir fait lui être funeste l'avait sauvé de la mort) qu'il le fit graver sur son cercueil.

En U.R.S.S.

La police secrète soviétique prétend justifier par un complot contre la vie de Staline l'arrestation de 62 étrangers et de quelques citoyens russes qui sont maintenant en prison à Moscou. Il y a parmi les personnes inculpées de sabotage et d'espionnage : 15 Polonais, 1 Suédois, 5 Allemands et un certain nombre d'Autrichiens, d'Italiens et d'Américains du Nord et du Sud, qui seraient des partisans de Trotsky.

EN PEU DE MOTS...

— De source officielle, on annonce que le nombre de grévistes pour l'ensemble du territoire, était, samedi soir, de 8.800 dont 3.800 occupants. D'autre part, on annonce qu'à Leers et à Lannoy (Nord), des ouvriers désirant travailler chassent des grévistes de l'usine Parent et l'occupent à leur tour pour garantir la liberté du travail.

— M. Léon Blum a inauguré, dimanche à Chaudun, le monument élevé à la mémoire du lieutenant Jaurès, tué pendant la guerre. Il était le fils de Jean Jaurès.

— Le poste de douane de Comines a arrêté samedi soir une femme qui s'apprêtait à passer à pied le poste frontière avec 130.000 francs d'or. L'or a été saisi et la femme arrêtée.

— Le pilote Massotte vient de battre le record français de vitesse pour avions légers de 200 kilom. à la vitesse de 151 kilom. 070 ; (l'ancien record était de 139 kilom. 600).

— Un soldat de 21 ans, Roger Montmessin, ayant à sa charge 6 enfants et dont la femme en attend un 7^e, vient d'être incorporé au 170^e d'infanterie. Il avait épousé, il y a 3 ans, une veuve mère de 4 enfants auxquels deux autres sont venus s'ajouter.

— La ville de Lisieux a rendu, dimanche, un hommage à la mémoire de son ancien maire, Henry Chéron, sénateur, ancien ministre. Selon le vœu d'Henry Chéron qui est décédé le 14 avril 1936, son cœur a été déposé à l'hôpital-hospice de Lisieux.

NOS ÉCHOS

Communiqué officiel ?

« Dans sa dernière séance, le Conseil a discuté la situation créée par l'activité communiste.

« Il a été décidé que le président du Conseil sera autorisé, lors de la prochaine session de la Chambre, à déposer un arrêté urgent pour protéger l'ordre public.

« En attendant, le Conseil a d'ores et déjà pris certaines mesures contre les communistes ; il a interdit la littérature de propagande révolutionnaire et a interdit également toute activité politique au Secours Rouge international, qui se serait au cas où cette activité continuerait d'exister.

« D'ores et avant, tout étranger voulant prendre la parole dans une réunion politique devra être autorisé à ce sujet par les autorités... fédérales. »

Car, ami lecteur, nous avons oublié de vous dire que ce communiqué officiel provient de la Confédération helvétique.

N'est-ce pas que la Suisse donne là un exemple d'énergie à certaines nations ?

Histoire de fous.

Dans un asile d'aliénés, un visiteur demande son nom à un fou :

— Je suis Napoléon 1^{er}, répond le malheureux.

— Mais à ma dernière visite, dit le curieux, vous étiez Louis XV !

Alors le fol, en confidence : — Oui, mais ce n'était pas de la même mère !

Dans un atelier où sont employés quelques aliénés non dangereux, un menuisier s'efforce d'enfoncer une vis à coups de marteau. Un contremaître intervient et, avec cette douceur persuasive qu'il convient de toujours garder vis-à-vis des fous, il lui fait observer : — Voyons, Pierre, vous savez bien que les vis ne se posent pas avec des marteaux. A quoi serviraient les tournevis ?

Mais le fou : — Tiens ! à les enlever !

Simplement.

Une femme de chambre martiniquaise se présente récemment chez l'une de nos amies, qu'elle interroge :

— Savez-vous repasser ?

— Non, Madame.

— Coudre un peu ?

— Non, Madame.

— Servir à table ?

— Non, Madame.

— Que savez-vous alors ?

— Je sais admirablement faire parler les perroquets.

La part du roi.

Quand Louis XIV allait à la chasse, on portait à sa suite quarante bouteilles de vin, dont le plus souvent il ne goûtait pas.

LECTURES ET IMPRESSIONS

IMPRUDENCES (1)

Qui de nous, à maintes reprises, ne jette la carte d'outre sur le tapis de son existence, sans réfléchir aux conséquences possibles de ce geste ou en les acceptant de gaieté de cœur qu'elles puissent être ? On est téméraire à tout âge. Cette prétendue sagesse qu'on nomme expérience ne préserve pas davantage ceux qui s'en croient pourvus que leurs insoucians cadets.

Deux romans récents examinent des cas typiques d'imprudence passionnelle chez des intellectuels. L'un a pour auteur la recherche volontaire du risque par un jeune homme, l'autre l'abandon d'un vieillard au danger d'un panchant irraisonné.

Paru au début de juillet dernier, le premier de ces livres est signé de M. Georges Blond. J'ai dit ici-même, il y a un an, le grand bien que je pensais du précédent ouvrage de cet écrivain doublaient attaché au Quercy par des liens de famille et par son goût pour notre climat.

Moins encore que l'Amour n'est qu'un plaisir, le Journal d'un Imprudent est un roman provincial. Néanmoins, le nouveau héros de M. Georges Blond ne nous cache pas ses origines rurales. Il nous dit même crûment son opinion sur le pays perdu où vivent ses parents, pays qui à certains égards ressemble fort au nôtre. Jean Périé sort de l'École normale supérieure. Peu enclin à subir les contraintes universitaires et à quitter Paris, le jeune agrégé renonce, contrairement au vœu de ses parents, à accepter une chaire de professeur de lycée en province. Tout éloigné qu'il se prétende des lâchetés bourgeoises, il ne se refuse pas à lui-même le droit à certaines compromissions. De sa maîtresse, l'astucieuse et audacieuse Lison, il accepte de petits cadeaux et, à l'occasion, de plus importants services. Grâce à cette route, il se trouve sans retard pourvu d'un emploi. Il entre, comme secrétaire, chez le romancier Paul Henry dont il a vite fait de reconnaître, en dépit de ses succès de librairie et de ses relations mondaines la nullité intellectuelle, la cupidité, la bassesse. Sans en rien laisser paraître, il prend son patron en haine. L'espionne et acquiert la preuve de son dévergondage secret.

Ainsi renseigné et armé, il se sent fort pour mener à bien une autre entreprise : la conquête de la femme de Paul Henry. Lison le lui permet et même l'y encourage. Bien qu'elle approche de la quarantaine, Hélène, élégante et fine, garde une fraîcheur étonnante. Elle est un moralisateur étonnant. Elle est un moralisateur étonnant. Elle est un moralisateur étonnant.

faible, timoré, attachée à son foyer et à sa situation. Epris d'elle dès leur première rencontre, Jean Périé ne s'embarrasse pas de patientes préparations. La haine du mari autant que le désir de la femme, le poussent à brusquer l'attaque. Plusieurs fois, il se voit sur le point d'arriver à ses fins.

Désespérée en sa présence, Hélène s'effraie et se reprend dès qu'elle se retrouve seule. Elle fait intervenir un prêtre qui, mal reçu, se vengera. Paul Henry prévenu surprend les amants. Menacé par son rival, il se garde de tout éclat. Dix mois après, le romancier attire de nouveau son ancien secrétaire dans son cabinet. Il provoque de sa part un débordement d'injures et un commencement de voies de fait. Un médecin et des domestiques sont aux aguets. Ils s'emparent de Jean et le maîtrisent. Transporté dans une maison de santé, il est, malgré ses protestations, traité en dément. Il y passera un mois et ne devra sa libération qu'à la déconiture du directeur de l'asile.

Assagi, il acceptera un emploi d'attaché dans un ministère. Devenu aussi prévoyant qu'il le fut peu, il s'arrangera pour rentrer dans les bonnes grâces de Paul Henry. Peut-être le verrons-nous un jour prendre à son tour revanche...

Cette aventure singulière nous est contée par M. Georges Blond avec cet art vigoureux et sobre dont il nous avait habitués.

Un jour, le roi eut soif et demanda un verre de vin.

Sire, il n'y en a plus.

— Comment ?... Est-ce qu'on n'emporte plus les quarante bouteilles ?

— Si, mais voilà, Sire... c'est que tout est bu.

— Qu'en prenne à l'avenir quarante et que, afin qu'il y en ait au moins une pour moi.

fourni la preuve dans son premier roman.

Le récit s'en va d'un train rapide et sûr. Aucune fioriture n'alourdit la belle architecture de l'œuvre. Si quelques épisodes — la tournée de charité en banlieue, le départ manqué à la gare d'Orsay le séjour chez les fous — prennent un développement exceptionnel, c'est qu'ils constituent les trois sommets d'une action aux rebondissements et aux chûtes alternés. Je défie le lecteur du Journal d'un Imprudent d'en oublier ces chapitres.

M. Charles Sylvestre s'occupe d'imprudences autrement dangereuses que celles de Jean Périé et beaucoup plus communes. Le personnage qu'il met en scène est tout simplement le vieillard amoureux, Jérôme tout entier à sa proie attaché, capable des pires inconséquences pour le conquérir.

Dans le Démon de Midi, Paul Bourget avait étudié les effets d'une passion tardive sur un haut caractère. Ce sont les ravages d'une passion sénile que nous montre M. Charles Sylvestre. Il s'en fait de peu que cette aventure, dont je me garderai d'énumérer les phases, ne s'achève en tragédie. Son héros s'en tire au moins frais. Il paiera seulement d'une inguérissable tristesse l'avortement de son rêve hors de saison.

Cette histoire nous est présentée en la forme d'une confession reçue et enregistrée au hasard d'une rencontre à l'auberge. En nous la rapportant le narrateur ne fournit aucune précision sur l'homme qui la lui livra. Ce possédé du soir serait, semble-t-il, un savant ou un écrivain. On nous le montre paré de tels dons qu'ils justifient une célébrité universelle. Son charme, en tout cas, le sauve du ridicule. Il nous reste sympathique au plus fort de ses erreurs.

Pour un peu, nous en voudrions à la jeune fille qui, sans y prendre garde, bouleversa et mit en péril une aussi harmonieuse et précieuse vie.

Grâce à l'artifice de la rencontre inopinée et au choix de son cadre, M. Charles Sylvestre élargit adroitement son étude psychologique, en même temps qu'il nous offre une succession de tableaux campagnards extrêmement savoureux.

Le démon du soir soumet à ses maléfices des victimes nombreuses dans tous les milieux sociaux. Le romancier donne à son personnage de premier plan plusieurs moindres compagnons de « bonheur sordide ». Simplements silhouettés ou figurés en traits appuyés,

trois autres amoureux en cheveux blancs : un fermier, un petit bourgeois, un hobereau nous apparaissent moqués, exploités, à la fois inquiets et contents de leur sort. Je considère comme un beau tour de force l'adjonction sans dommage de ces croquis accessoires au portrait principal.

Sur mon exemplaire de son livre, M. Charles Sylvestre a écrit ces mots : « Hommage d'un terrien ». Il n'est pas de plus beau titre ni qui me plaise davantage. Aucun ne convient mieux au grand écrivain qui pourrait en revendiquer tant d'autres. En vingt romans ou essais, il célébra la grâce et la force, la rudesse et la douceur mêlées du sol natal qu'il n'a jamais voulu quitter ni cesser de donner pour cadre à ses récits. Bien que le Démon du soir prenne une place à part dans cette œuvre, c'est encore la terre limousine qui en supporte l'action, l'illustre de nobles paysages, l'éclat de scènes pittoresques. La mélancolie du vieil amoureux déconfort cédera aux sourires de la forêt, de l'étang, de la prairie, aux rires de l'auberge, du bal, de la foire. Il sortira rasséréné, au moins pour un temps, de sa confession champêtre...

Eug. GRANGIER.

(1) Journal d'un Imprudent, 1 vol. A. Fayard et Cie, éditeurs, Paris.

Le Démon du Soir, 1 vol. Librairie Plon, Paris.

Accident.

Le juge du tribunal de Hastings, dans l'Etat de Nebraska, a remis une affaire parce que l'avocat de la défense, M. F. L. Carrico, s'est cassé les dents au milieu de sa plaidoirie.

Cet avocat, encore un gars qui mâchait ses mots, sans doute ?

LE LISEUR.

Chronique du Lot

L'hommage de Vers à ses morts

Dans la riante et jolie commune de Vers aimée des Cadurciens, toute la population était fraternellement rassemblée dimanche pour célébrer la mémoire des vingt-six enfants du pays morts pour la France pendant la grande guerre. On inaugurerait le monument destiné à perpétuer leur glorieux souvenir. C'est une stèle simple et d'une sobre élégance où sont gravés les noms de ceux dont le poète a dit que « parmi les plus beaux noms, leur nom est le plus beau ».

Pendant la matinée un service religieux avait été célébré par M. le chanoine Constans, curé de la commune qui prononça un émouvant sermon.

La cérémonie civile commença vers 3 heures de l'après-midi. Elle avait été placée sous la présidence d'un enfant de Vers, M. le docteur Cambornac, conseiller général de Salviac.

M. Manhiabal, excellent et dévoué maire, entouré de son conseil municipal, recevait les invités de la commune parmi lesquels : MM. Jacquier, préfet du Lot ; Garrigou, sénateur ; Orliac, conseiller général ; Couderc, conseiller d'arrondissement ; le commandant Hébrard, commandant la place de Cahors, les délégués et représentants des associations de mutilés, combattants, etc. L'autorité militaire avait envoyé une section de tirailleurs sénégalais qui rendait les honneurs.

Après la bénédiction du monument par le curé de Vers, M. Capoulade, instituteur à Sahadé, enfant de Vers et camarade de guerre de ceux qu'on célèbre aujourd'hui prit la parole au nom du Comité du Monument pour en faire la remise solennelle à la municipalité. Avec une émotion qu'il exprima admirablement et qu'il communiqua à ses auditeurs, M. Capoulade glorifia le noble sacrifice de ces défenseurs de la patrie, de la justice, de la liberté et aussi de la paix. Et il termina en disant que le plus bel hommage à leur rendre est de rester unis comme eux !

Puis, dans le silence profond, M. Capoulade fait l'appel des morts auquel les voix des enfants répondaient : mort pour la France.

M. Manhiabal, au nom de la commune, prit possession du monument désormais cher et sacré pour tous ses concitoyens. Leur mémoire sera honorée et leur sacrifice glorifié.

Au nom de l'Union Fédérale des mutilés, M. Clément-Grandcourt apporte aux morts de Vers le salut respectueux de sa Fédération.

Au nom des Anciens Combattants du Front, M. J. Andrieu évoque, rappelle aux vivants la volonté des morts. Leur union a sauvé la nation, a permis la triomphe de la cause du droit. C'est la paix aussi, la paix surtout qu'ils ont voulu gagner en gagnant la guerre. Pour être fidèle à leur pensée, il faut rester unis, car seule l'union permettra d'assurer la paix.

Enfin, M. le docteur Cambornac, résumant la haute signification civique et morale de cette belle cérémonie, salue la mémoire des morts. Il rappelle qu'il les a connus, aimés, il adresse à leurs familles l'expression émouvante d'un hommage qui vient du cœur. A son tour, avec beaucoup de force, il proclame la nécessité de l'union entre Français, cette union dont les combattants ont donné l'exemple et qui permettra d'écartier à jamais le spectre affreux de la guerre.

La foule s'immobilisa, tandis que retentissait la sonnerie aux morts et que toutes les pensées unies montaient en hommage vers la mémoire des morts.

M. René Besse nous prie de rappeler qu'il se trouve en Allemagne pour un voyage décidé et arrangé depuis longtemps et que, dans l'impossibilité matérielle d'assister à cette commémoration où il aurait rendu hommage à la mémoire des camarades morts au champ d'honneur, il s'en est excusé auprès de M. le Maire de Vers.

ELECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Dimanche a eu lieu l'élection d'un conseiller d'arrondissement dans le canton de Latronquière, en remplacement de M. Taurand, radical-socialiste, décédé.

Votants : 1670 ; suffrages exprimés : 1641.

Ont obtenu : M. Castagné, maire de Gorses, radical-socialiste, 1.056 voix, élu ; M. Estival, maire de Montet-et-Bouval, S.F.I.O., 571 voix.

Trésorerie générale

M. Raillard, trésorier-payeur général du Bas-Rhin (2^e catégorie) est nommé trésorier-payeur général des Bouches-du-Rhône (1^{re} catégorie). Nous adressons nos félicitations à M. Raillard qui a été trésorier-payeur général du Lot.

Un de moins !

M. Rabot chauffeur de taxi à Cahors, revenait en auto, lorsque près de Marcihaac, l'auto heurta un blaireau. M. Rabot stoppa et saisit le gibier qui était encore vivant. M. Rabot l'acheva à coups de manivelle d'auto.

Chez les Planteurs

La manifestation du 22 novembre à Cahors

La Fédération des Syndicats des planteurs de tabac du Lot et de l'Aveyron et la Sous-Fédération des planteurs de tabac Paragay du Lot adressent aux planteurs la circulaire suivante :

Vous êtes déjà au courant de la manifestation qui doit se dérouler dimanche, 22 novembre, à 15 heures, dans tous les départements français plantant du tabac.

Les planteurs du Lot et de l'Aveyron se réuniront à Cahors, au théâtre, à 15 heures. Quelques orateurs prendront la parole pour préciser le caractère de cette manifestation.

Tous les parlementaires ont été invités et plusieurs ont déjà donné leur adhésion.

Aucune discussion ne sera engagée, les discussions étant réservées aux réunions ordinaires.

Cette manifestation prouvera aux Pouvoirs publics et aux diverses classes sociales que les planteurs, quoique paysans qualifiés d'indifférents, ou de passifs, savent unir, le cas échéant, la volonté à l'action et que le calme et l'ordre dans lesquels se déroulera néanmoins cette manifestation, démontreront clairement que leurs résolutions sont bien arrêtées et que, disciplinés et conscients, ils suivront les directives de leur Fédération.

PLANTEURS

Vos représentants ont déjà obtenu une majorité sur les primes. Le plus grand effort est réservé pour le prix moyen. Votre présence à Cahors nous est nécessaire, indispensable pour obtenir la majorité. Vous tous contribuerez à la réaliser.

Les Syndicats ne doivent pas désigner de délégués, tous les adhérents doivent assister à la manifestation.

Les Présidents de Syndicat sont priés d'établir la liste des manifestants qui sera déposée aux archives de la Fédération.

Ces listes doivent parvenir à M. Michel, Secrétaire général, à Larroque-des-Arcs, samedi 21 novembre, au plus tard.

Pas de défaillances. Tous, tous, à Cahors le 22 novembre.

LES TRUFFES

A la foire du 14 novembre, il y a eu un apport restreint de truffes. Elles se sont vendues de 18 à 20 francs la livre.

Ecole militaire d'administration

Dans la liste des candidats admis à la section A de l'Ecole militaire d'administration, nous relevons le nom de M. Faur, sergent à la 17^e section de commis et ouvriers militaires d'administration admis avec le n° 2.

Compatriote

M. André Jardel, ancien élève du lycée Gambetta, vient d'être reçu, avec mention bien, aux examens de licence en droit (1^{re} année). Félicitations.

Garde républicaine

M. Jourdes, de la 17^e légion, sous-lieutenant, qui a satisfait aux examens de sortie de l'école d'application de gendarmerie de Versailles, est affecté au peloton de garde républicaine mobile à Dugny.

Gendarmerie

M. Ernest Gaubil, gendarme à Villebrumier (Tarn-et-Garonne) est nommé à Lalbenque.

P.-O.-MIDI

M. Labarthe est nommé employé à la Cie du P.-O.-Midi et affecté à la gare de Capdenac.

Service vicinal

M. Vernhet, employé du service vicinal, à Tauriac, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Chasse un peu chère

Quatre chasseurs, venus des environs de Montauban, s'étaient rendus à St-Paul-Labouffie pour traquer le gibier. Mais on leur fit observer que la chasse était interdite dans la commune. Ils ne voulurent pas tenir compte de l'observation ni de l'avis qui est affiché sur les murs du village.

Le garde-champêtre fut prévenu et intima l'ordre aux chasseurs de se retirer. Ils refusèrent. Le garde champêtre se rendit où était garée l'auto et ayant relevé le numéro et le nom du propriétaire il leur annonça qu'il leur dressait procès-verbal.

Aussitôt, les chasseurs s'inclinèrent et payèrent la somme de 200 francs, montant de l'amende, soit 50 francs chacun.

Collision

L'autobus faisant le service Brive-Gourdon, a été tamponné à Brive, par une camionnette. Un occupant de l'autobus a été contusionné.

Vol

M. Bouzou, instituteur à Espeyroux, fut victime d'un vol d'une montre-bracelet, d'un chandail et d'une boîte de cigarettes. Il porta plainte. A la suite d'une enquête la gendarmerie a découvert le coupable. C'est un nommé Raoul Poujade, 25 ans, ouvrier agricole à Espeyroux, qui a fait des aveux.

Il a été laissé en liberté provisoire mais procès-verbal a été dressé.

Société des Etudes du Lot

Séance du 9 novembre 1936

Présidence de M. Irague.

Présents : MM. Bergon, Bousquet, J. Calmon, Dablan, Feyt, D. Fourgous, Lagarde, Commandant Lartigue, Laubac, Lucie, D. Peyrissac, Prat, Rigaudières, Rougé, Chanoine Sol, Strabol, Teyssonières.

Excusés : MM. Calmels et E. Gauthier. Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Élections : comme membres résidents : de MM. J. Andrieu, Mercadier, J. Mouilhayrat, J. Parazines et Peyrol.

Présentations : comme membre correspondants :

de M. Charles Laverdet, instituteur à Souillac, par MM. Faurel et Verlhac ; et de M. Paul Pouli, administrateur d'assurances, 126, boulevard Haussmann, Paris, par Mlle Saligné et M. Lucie.

MM. J. Calmon demande l'inscription comme abonné au Bulletin de Mme Erignoux, rue du Lycée, Cahors.

Don : de l'auteur, M. R. Pêcheyrand : « Les Faux-Follets », Nouvelles et Contes.

La Société adresse ses remerciements au donateur.

M. le Président donne lecture des lettres de remerciements de MM. le chanoine Marboutin, le D^r H. Redon et G. Nozières, élus membres correspondants.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de notre collègue, le D^r Loviot et de la pièce de vers qui l'accompagne, laquelle a trait à l'insigne de la Société.

La Société remercie M. le D^r Loviot de son envoi.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

— dans le « Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord », septembre-octobre 1936, une étude sur les crochets et les loquets de porte dans le canton de Montpazier ;

— dans le « Flambeau du Centre », une monographie richement illustrée du château d'Amboise ;

— dans les « Annales du Midi », d'avril 1936, un article nérologique consacré par M. Séverin Canal à notre regretté Président d'honneur, le chanoine Galabert.

M. le D^r Fourgous signale dans la revue « La Nature », du 1^{er} novembre 1936, une intéressante étude de M. l'abbé Glory, président de la Société Spéléologique d'Alsace, sur les stalactites excentriques, illustrée de stalactites des grottes de Lacave.

M. Lagarde donne lecture, d'après le « Progrès médical », N° 9, 1936, de deux lettres de jeunesse de notre compatriote, le médecin Gabriel Andral d'Espédaillac (1805-1841).

Dans la première, il relate les circonstances qui lui valurent le 6 décembre 1830 l'honneur d'une invitation à la table du Roi-Citoyen. Dans la seconde, il conte de manière humoristique comment se déroula ce dîner. Ces deux lettres ont été exhumées des papiers de famille par M. G. Andral de Pau, petit-neveu du célèbre médecin.

M. Bergon signale d'après l'« Ordre », du 8 novembre, l'appel adressé par M. E. Pillias, secrétaire général de la Société d'histoire de la III^e République à tous ceux qui désigneraient des lettres de Gambetta, afin de leur donner place dans l'édition critique qu'il prépare en collaboration avec M. Daniel Halévy (L'Espresso au Secrétariat, 17, rue Dufrenoy, Paris, 16^e).

Le même donne ensuite lecture d'un article de M. E. Pillias dans l'« Ordre », du 24 octobre, intitulé : « Deux lettres de Spuller sur Gambetta ».

M. le chanoine Sol donne quelques détails sur l'assolement des terres au xviii^e siècle. L'assolement le plus répandu en Quercy était biennal : il n'y avait que deux soles, l'une produisant du froment et l'autre des menus grains ou restait en jachère. Cependant, tout en pratiquant l'assolement biennal, les agriculteurs préparaient une terre de bonne qualité qu'ils voulaient semer en froment en y faisant des vesces ou des fèves.

A Bioule, dans l'élection de Montauban, les meilleures terres labourables s'ensemencèrent alternativement de froment, de millet et de légumes ; les terres de premier ordre à seigle ne s'ensemencèrent qu'une fois en deux ans. A Limogne, les meilleures terres labourables s'ensemencèrent une année en froment et l'autre en millet. On les labourait à la charrue pour semer le froment et à la pioche pour semer le millet. Les terres de la deuxième catégorie s'ensemencèrent alternativement de froment et d'avoine ; celles de la troisième qualité, de deux années l'une ; celles de la quatrième reposaient plusieurs années.

Auto dans un pré

M. et Mme Vayssières, restaurateurs à Payrignac, revenaient en auto, de Gourdon, lorsque à la descente de Comberade, la direction se brisa. La voiture se renversa et tomba dans un pré en bordure de la route.

M. et Mme Vayssières n'eurent que quelques contusions sans gravité, mais l'auto a été assez endommagée.

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 18, JEUDI 19, SAMEDI 21
DIMANCHE 22 (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Gaby MORLAY et Charles BOYER
DANS

Le Bonheur

d'après le drame de Henry BERNSTEIN
EN COMPLEMENT : SOIRÉE DE GALA,
Comédie avec Azais et Aïmos.

LA SEMAINE PROCHAINE

Folies-Bergère

AVEC
Maurice CHEVALIER

Le Conseil Général s'ajourne

Conformément à la loi du 15 août 1936, le Conseil général s'est réuni lundi matin, 16 novembre, à 10 h. 1/2. Dix conseillers étaient présents.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Fontanille, doyen d'âge, assisté de M. Touriol, secrétaire. M. le Préfet assiste à la séance.

Au cours de son allocution, M. le Président demande à l'assemblée de s'ajourner à une date ultérieure, afin de permettre l'examen des textes modifiant les budgets départementaux. A l'unanimité, le Conseil général décide de s'ajourner au lundi 23 novembre.

En terminant, M. Fontanille adresse les vœux de prompt rétablissement de l'Assemblée à M. de Monzie. M. le Préfet s'associe à ces paroles au nom de l'Administration préfectorale.

La séance est levée à 10 h. 45.

Régime des étrangers

Un décret du 14 octobre 1936 a modifié sur deux points le décret du 6 février 1935 formant le statut de base du régime des étrangers en France.

D'une part le nouvel article 13 de ce texte dispense les propriétaires d'immeubles louant des locaux nus à des étrangers de la déclaration à la mairie ou au commissariat de police, à laquelle sont astreints tous les hôteliers et logeurs qui hébergent un étranger.

D'autre part, la réglementation nouvelle dispense les étrangers, qu'ils soient travailleurs ou non travailleurs, de solliciter une autorisation préfectorale pour transférer leur domicile d'un département dans un autre.

Bien entendu cette disposition ne dispense point les étrangers de faire viser leur titre de séjour, à l'arrivée et au départ, chaque fois qu'il y a un changement de domicile.

TINO ROSSI

à l'Eden Cinéma

Mouvement des vins

Voici le relevé du mouvement des vins dans le Lot pendant le mois d'octobre 1936 :

Quantité de vins sortis des chais des récoltants : 4.679 hectolitres.

Quantité de vins soumises au droit de circulation : 13.198 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands de gros : 11.612 hectolitres.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 2 au 9 novembre 1936 a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 3 femmes.

Interlocaux : 5 hommes.

En extra : 1 homme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.

« Le fonds municipal de chômage a secouru 2 hommes. »

En déchargement un camion

M. Lacaze, manoeuvre, était occupé à décharger un camion de poteaux de mine à la gare de Laval-dè-Cère, lorsque, par suite d'un faux pas, il tomba et se blessa. Il a été transporté à St-Céré où il a reçu les soins nécessaires par son état qui est assez grave. Il a notamment un bras entièrement brisé.

Vol de pinceaux

M. Laborie Pierre, de Saint-Céré, avait déposé des pinceaux et des pots de peinture dans une maisonnette qu'il possède sur la route de Saint-Céré à Aurillac. Quand il revint pour les prendre, ils avaient disparu. Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Foire du 14 novembre 1936

La foire du 14 a été peu importante. Le foirail aux bœufs et aux moutons a été nul.

Marché : Poulets, 5 fr. ; poules, 4 fr. 50 ; pintades, 5 fr. ; canards, 4 fr. 50 ; dindons, 4 fr. 50 ; lapins domestiques, 2 fr. 50 ; lapins sauvages, 4 fr. 50 ; lièvres, 5 fr., le tout la livre.

Bécasses, 12 fr. ; perdreaux, 14 fr. pièce. Œufs, 8 fr. la douzaine. Canards gras, de 7 à 8 fr. le 1/2 kilo.

Trouvailles

Il a été trouvé un sac à provisions par M. Saint-Martin, agent de police ; un billet de banque par le jeune Hébert, âgé de 9 ans ; une montre-bracelet par Mme Dutheil ; un billet de banque par Mme Philippon.

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI
et DIMANCHE (à 20 h. 45)

DIMANCHE (matinée à 14 heures 45)

Deux grands films
AQUISTAPACE

DANS
une joyeuse comédie étincelante d'esprit
et de gaieté

Je te confie ma femme

AVEC
Edith MERA, ARLETTY
Robert ARNOUX, CARETTE
et Jeanne CHEIREL

et un grand film russe
TCHAPAEV

CAHORS

A quand la lumière ?

C'est avec plaisir que l'on se rend compte de l'entretien régulier des diverses artères, rues, places de la ville assuré par le service de la voirie municipale.

Certes, tous les travaux de réparation ne peuvent pas être exécutés à la fois. Mais il est certain que le service de la voirie fera le nécessaire pour que tous les quartiers soient nettoyés, réparés.

Mais pour que cette œuvre soit complète, il ne suffit pas que les rues soient réparées, nettoyées. Il faut, également, que dès le soir, elles soient éclairées !

Et hélas ! cet éclairage reste bien défectueux. Qui dira le contraire ? Ce ne sera pas celui qui se rend sur le quai de Regourd, celui qui va à Cabessut ; c'est à peine si celui-ci peut se diriger... sans danger de tomber dans le fossé du chemin ou de buter contre un mur.

Pour se rendre à Saint-Georges, le soir, ce n'est pas très prudent !

Mais il y a mieux, c'est-à-dire plus mal ! En plein centre de la ville, dans la rue Wilson, dès 6 heures l'obscurité est presque complète, de l'école enfantine à la rue Pasteur. Et, en vérité, c'est un réel danger pour les petits enfants qui sortent de l'école vers 5 heures et demie et 6 heures.

Par ce temps de brume et de brouillards, il est surprenant que des accidents ne se soient pas encore produits. Tous les usagers l'affirment bien haut.

Ce défaut d'éclairage est général dans la ville de Cahors : les voyageurs qui arrivent par les trains du soir ne se privent pas pour le dire. Et ils n'ont pas tort, surtout quand ils ont le courage de s'engager dans la rue de la Banque !!!

Et nous ne sommes encore qu'en automne ! Que sera-ce pendant l'hiver, quand il y aura la neige et le gel ?

L. B.

Naissance

Nous avons le vif plaisir d'apprendre que Mme Jacques Garnal a donné naissance à une fillette qu'on a prénommée Anne-Marie et que, suivant la formule consacrée, la maman et l'enfant se portent bien.

Nous formons pour eux les vœux les meilleurs et présentons à notre ami, Jacques Garnal, ainsi qu'à tous les membres de la famille nos bien cordiales félicitations.

L'AVIS DE NOS LECTEURS

Nous recevons d'un doyen de l'Orphéon la lettre suivante que nous publions volontiers :

« En date du 25 octobre, a paru dans votre estimable journal une lettre adressée à M. Emile Laporte, émettant l'idée de donner le nom de notre célèbre compatriote, Philippe Gauthier, à une rue ou place de Cahors. Tous nos compatriotes seraient heureux de voir cet hommage donné au Cadurcien de vieille souche, qui est un des plus remarquables artistes de notre temps.

« Dans la lettre envoyée au Journal du Lot il était question de débaptiser la rue Brive. Non, il ne faut pas cela. Car le nom de M. Brive qui fut le premier maire de Cahors, rappelle un moment de l'histoire de notre cité.

« Mais il y a dans ce quartier où est né Philippe Gauthier une rue St-Laurent et une place Saint-Laurent, endroit très fréquenté, près de la rue Nationale. Pourquoi ne pas donner à cette place le nom du compatriote que nous voulons honorer ? — G. L., un fervent de la musique. »

Chorale mixte P.-O.

Grand concert gratuit

Ainsi que nous l'avons annoncé dans l'un de nos derniers numéros, la Chorale Mixte P.-O. organise, le mardi 24 courant, à 21 heures, un grand concert au théâtre municipal avec le concours de l'Avenir Cadurcien. Ce concert est offert gratuitement au public cadurcien.

Nous donnerons le programme complet de cette soirée dans le courant de la semaine.

En raison du nombreux public qui voudra assister à ce concert il est bon de retenir ses places à l'avance. S'adresser d'ores et déjà à Mme Larrieu, au théâtre.

Orphéon de Cahors

Les membres de l'Orphéon sont priés de vouloir bien assister à la répétition générale qui aura lieu mardi soir, à 21 heures.

Accident

En coupant des pièces à une presse, Mme Valérie Cor, employée à l'usine des poignées de portes s'est écrasée l'index de la main gauche. Elle a reçu les soins de M. le docteur Rouger. Trois semaines d'incapacité de travail.

Bonne chasse

Au cours d'une partie de chasse, dimanche, M. Boffroy, mécanicien au P.-O.-Midi, à Cahors, a tué un gros renard dans les environs du Montat. Félicitations à l'adroit chasseur.

TINO ROSSI

à l'Eden Cinéma

EMOTION INJUSTIFIEE

Dimanche dans l'après-midi, circula parmi nos citoyens le bruit que le gouvernement prenait de graves mesures militaires causées, disaient-ils, par une brusque aggravation de la situation internationale. On ne savait pas trop si cela provenait des affaires d'Espagne ou du conflit surgi tout à coup entre l'Allemagne et la Russie.

Mais c'est ainsi qu'on expliquait l'ordre de départ donné à la garnison de notre ville. Effectivement les troupes étaient rassemblées dans la cour de la caserne en tenue de guerre. La sortie des chevaux, mulets avec le matériel d'embarquement augmentait encore l'émotion de la foule stationnant sur la place Thiers.

Les commentaires allaient bon train et l'on entendait dire que les permissionnaires avaient été rappelés par dépêches ce qui présageait, paraît-il, le probable et prochain affichage de la mobilisation !... Rien de moins !

De tout cela il n'y avait rien de vrai, sinon que la garnison était alertée pour un exercice normal d'embarquement. Il est tout à fait naturel qu'on veuille tenir les troupes en haleine.

Mais de là à la mobilisation, il y a loin, heureusement.

Ceci est tout de même un témoignage de la nervosité latente ou a été mis le public par l'état d'inquiétude dans lequel il vit depuis quelques mois.

En jouant

Le jeune Jean-Marie Constant, 12 ans, de Terry (commune de Pern), s'amusa dans la cour de l'école avec ses camarades. Tout à coup, il glissa et tomba. Dans la chute, il s'est fracturé un bras en deux endroits.

Transporté à l'hôpital de Cahors, il a reçu les soins nécessaires par son état.

Cazals

Nous rappelons qu'un marché aux moutons gras ou d'élevage aura lieu régulièrement tous les jours de foire, le 27 de chaque mois.

Le Conseil municipal a décidé que le premier marché se tiendrait le 27 novembre prochain, rue du Couvent et place de la Tranchée.

Les nombreux propriétaires de troupeaux de la région, tout heureux d'avoir ainsi un marché à proximité, ont promis d'y conduire leurs animaux.

Des marchands et des bouchers ont déjà annoncé leur venue.

Ce nouveau marché, après celui des veaux de lait, qui est en pleine prospérité, se présente sous les plus heureux auspices et tout laisse entrevoir qu'il connaîtra pour la première fois, le 27 prochain, un succès complet.

Marché aux moutons. — Lire à la « Chronique du Lot »

Escamps

Fête locale. — La fête locale de notre commune sera célébrée samedi 21, dimanche 22, lundi 23 novembre. Nous pouvons annoncer d'ores et déjà que le Comité d'organisation ne négligera rien pour faire beau et bien, comme tous les ans. Indiquons en outre qu'un orchestre de choix a été engagé pour ces 3 jours de réjouissances auxquelles ne manquera pas d'assister de nombreux voisins, auxquels meilleur accueil sera, comme d'usage, réservé.

Lauzès

Compatriote. — M. Pierre Clary, fils de Mme Clary, notre excellent receveur des Postes, vient de subir avec succès ses examens de deuxième année de capitaine en droit. Nos félicitations.

Arrondissement de Figeac

Figeac

A la Fédération des Essi. — Le compte rendu de l'Assemblée générale de la Fédération des Syndicats d'Initiative des régions du Limousin-Marche-Quercy-Périgord vient de paraître. Cette réunion fédérale, où 29 Syndicats d'Initiative furent représentés, à Montignac (Dordogne), marque une étape importante dans le progrès du tourisme régional. L'Assemblée fut présidée par M. Anatole de Monzie, président de la Fédération, à qui M. Chauv, Vice-Président, souhaita la bienvenue.

Dans son excellent rapport, M. Bernard, Secrétaire général prononça un très bel éloge de M. Henri de Jouvenel, ancien Président de la Fédération.

M. de Monzie prit ensuite la parole et remercia très affectueusement M. le Président Chauv pour sa cordiale bienvenue, puis avec une émotion qu'expliquent trop bien ses quarante ans d'inaltérable amitié avec M. H. de Jouvenel, Président-né et partit très brillant d'un très grand nombre d'organisations, M. de Monzie voulut bien rappeler que, sollicité d'accepter la succession de son ami à ces multiples présidences, il n'avait cru devoir n'en accepter qu'une : celle de la Fédération.

Si nous notons que la brochure donne des détails très intéressants sur l'action du Commissariat Général et du Centre d'Expansion en faveur du Tourisme, du Thermalisme et du Climatisme français, nous devons signaler particulièrement les renseignements qui concernent notre région représentée à Montignac par M. Albert Delmas, Président du Syndicat d'Initiative de Figeac.

Dans le chapitre intitulé « La Vie des Syndicats de notre Fédération », nous relevons que le S.I. de Cajarc, Cabres, Saint-Cirq-Lapopie, a obtenu un 2^e prix au concours de Présentations publicitaires.

Une mention spéciale est décernée au nouveau Guide de Figeac : « ce bréviaire du touriste à Figeac en Quercy », à notre Auberge de la Jeunesse au Siège social du S.I. de Figeac l'Hôtel de la Monnaie « magnifiquement organisé », « L'Hôtel de la Monnaie », y est-il dit, a reçu cette année plus de 4.000 visiteurs. Figeac possède, grâce à son Président, M. Delmas, un bureau de renseignements uniques dont le S.I. de Figeac et la Fédération s'enorgueillissent à juste titre.

Enfin, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité le vœu du S.I. de Figeac tendant à l'assainissement du canal sans détruire son caractère artistique, et décide de poursuivre le classement

de ce canal qui, s'il disparaissait enlèverait à Figeac, notre Venise pauvre, son véritable caractère.

Nous devons nous féliciter de l'attention marquée dont bénéficie notre Syndicat d'Initiative dans la Fédération présidée par M. A. de Monzie.

Compatriote. — Notre jeune compatriote, M. Jean Destal, fils de notre excellente directrice de l'école communale des filles, vient d'être reçu au dernier certificat de licence ès lettres et philologie.

Nous adressons à M. Jean Destal qui est un ancien élève du collège Champollion nos bien vives félicitations.

Aux anciens coloniaux. — Les anciens coloniaux du Maroc, du Levant et des Théâtres d'Opérations extérieures sont instamment priés d'assister à la deuxième réunion qui aura lieu le 22 novembre à 11 heures au café Laromiguière à Figeac.

Objet : Constitution d'une Section affiliée à la Fédération des Anciens du Maroc, du Levant et des T.O.E.C. Droit à la carte de combattant. Croix de combattant volontaire. Un délégué sera présent.

Thémines

Diners. — Mme Bouzou est partie pour Paris passer l'hiver chez ses enfants, Mme et M. Cochet, restaurateurs, 8, rue de Clignancourt. — Mlle Céré Paulette fait un intérim à la poste de Cardaillac après en avoir fait un à Lissac-et-Mouret et un autre à Livernon.

Livernon

Commemoration de l'Armistice. — Belle manifestation et glorieux hommage aux Morts, mercredi, à Livernon.

Après la messe dite à la mémoire des enfants de Livernon, un cortège nombreux s'est rendu déposer des gerbes au monument. Après le beau discours de M. Vaissé, maire, M. le Docteur Lacoste, au nom des Anciens Combattants s'est exprimé ainsi :

« Mesdames, Messieurs, Camarades combattants,

« Voici revenu le mois anniversaire. Nous venons, une fois de plus, apporter aux enfants de Livernon, tombés au champ d'honneur, l'hommage de la fidélité du Souvenir.

« La cérémonie qui se déroule aujourd'hui, journée nationale, tout en nous rappelant l'allégresse de l'Armistice, tout en concrétisant la fierté de notre victoire, ne se teinte pas moins d'une ombre de tristesse.

« 11 novembre 1918, que de deuils, que de séparations, cette date n'évoque-t-elle pas !

« Par centaines de milliers, au cours de quatre années, dont les fruits de notre victoire ne sauraient compenser les deuils, des hommes sont tombés pour la défense de la liberté.

« 21 enfants de Livernon ne sont plus. « Ils sont entrés dans la paix des morts pour fonder celle des vivants. »

« Avant d'expirer, dans un mouvement instinctif, ils cherchaient autour d'eux des mains amies pour les serrer dans une dernière étreinte. Ils cherchaient le front d'un père, d'une mère, pour y déposer un dernier baiser.

« A cette heure, c'est nous, les survivants de la grande tourmente, qui leur tendons les nœuds par-dessus les tombes. Ce sont leurs vieux parents qui leur donnent virtuellement l'accolade.

« A ces familles éplorées, en mon nom personnel et au vôtre, j'adresse l'hommage renouvelé de nos sympathies émuës. »

Faisant ressortir la gravité de l'heure, M. Lacoste ajoute :

« Nous traversons des heures bien difficiles. Jamais les hommes n'ont été si éloignés des hommes.

« Envisageons ce qui doit nous unir au lieu de nous éterniser sur ce qui nous divise.

« Écoutez la voix de nos grands morts qui nous dicte l'union, l'esprit de sacrifice, le désir de la paix, le respect de la légalité, de l'autorité, mais qui affirme aussi notre droit à la liberté de penser, d'écrire, notre droit à assurer notre vie par le travail, quel que soit notre âge, quelle que soit notre situation sociale.

« Ce sont-là, Messieurs, les facteurs essentiels de l'avenir glorieux de notre pays et de notre sécurité nationale. »

Ces discours appréciés de tous, s'est terminée par la lecture du « Serment de Verdun », que tous les assistants ont réitéré, face au Monument des Morts de la commune de Livernon.

Espédaillac

Fête de l'Armistice. — Mercredi matin a été célébré à Espédaillac l'anniversaire de l'Armistice.

A 9 heures eut lieu un service à

l'intention des morts de la grande guerre. Puis un cortège se rendit au monument décoré pour la circonstance.

L'appel des morts fut fait par le maire et une minute de silence observée. Les enfants des écoles, sous la direction de leurs maîtres, déposèrent au pied du monument de superbes gerbes de fleurs et ainsi se termina cette simple mais touchante manifestation du souvenir.

A PARIS

Voyageurs, Touristes

Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (3^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES À UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone

(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92

Propriétaire

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Succès. — Dans la liste des jeunes gens définitivement admis au concours de vérificateurs des installations électro-mécaniques des postes nous relevons avec plaisir les noms de deux de nos jeunes compatriotes : Laurier et Malgouyart.

Nous leur adressons nos plus sincères félicitations.

Vayrac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Louis Garrigues, décédé à l'âge de 69 ans, M. Garrigues qui, pendant 20 ans, avait été conseiller municipal, ne comptait que des sympathies dans notre commune.

Nous adressons à Mme Garrigues, à la famille, nos sincères condoléances.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

En Espagne

De Madrid. — Il n'est pas possible de donner, exactement, les chiffres des victimes de la nuit dernière qui, d'ores et déjà, ont dépassé une centaine. Des bombes furent encore lancées, ce matin, à 6 heures sur le quartier Salan, à proximité de Puerta del Sol et des incendies s'allumèrent un peu partout, à la même heure. Le fracas de la canonnade se fait entendre du côté de la Cité Universitaire où reprend la défensive ennemie qui se déclanche également dans Guadarrama. L'armée loyale a gagné du terrain dans le secteur de Carabanchel, sur le flanc de la droite de l'ennemi.

Vers 8 heures, la bataille est engagée dans tous les secteurs. L'aviation loyale bombarde intensément les lignes ennemies.

De Gibraltar — Le poste de Radio-Barcelone annonce que le général Marjona, chef du comité de défense de Madrid passe en conseil de guerre pour avoir mal défendu la capitale.

Bruits d'emprunt !

De Washington. — Les autorités

de nos femmes de chambre qui s'occupent de l'appartement de M. Elster. Avec bienveillance, mais sans la quitter du regard, Florence interrogea cette femme dont la réponse fut sans détour.

— M. Elster laisse toutes ses affaires sur sa table, mylady, affirma-t-elle, et j'essaie de tout remettre dans l'ordre où il le laisse. Miss Chartertis a vu ce matin combien je prends soin de remettre tout en place.

Florence se retourna vivement vers sa sœur.

— Vous étiez dans la chambre, Kate, dit-elle surprise ?

Kate sentit ses joues s'empresser, mais s'efforça de faire bonne contenance.

— J'ai en effet fait un tour ce matin dans les chambres de nos hôtes pour voir si elles étaient soigneusement entretenues.

— Je comprends, dit Florence, s'étonnant que sa sœur parût si troublée d'avoir fait une chose si naturelle.

— Et vous n'en plus, vous n'avez pas vu cette bourse, demanda-t-elle.

— Vous savez bien que si j'avais pu la rendre à son propriétaire, ce serait déjà fait ! riposta évasivement Kate, évitant ainsi le mensonge direct.

Mais Florence s'étonna malgré tout de l'étrange attitude de sa sœur.

XXIV

FIANCHILLES

Indifférent à la perte de la bourse,

de la Trésorerie gardent un silence complet sur les bruits émanant de Paris, concernant une avance éventuelle de 930 millions de dollars à la Banque de France, avance qui, d'ailleurs, si elle est possible en vertu de l'accord monétaire tripartite, resterait dans les cadres des transactions secrètes.

Raid d'aviation

De Karachi. — L'aviateur Japy a atterri à Karachi ce matin.

A LOUER

Appartement garni

S'adresser au Bureau du Journal

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE

du sieur PENET François

Poterie, Verrerie.

Alimentation en gros, à Cahors

20, quai de Regourd et 13, rue Pélegrin

Convocation des Créanciers

pour Concordat ou Contrat d'union.

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, dont les créances ont été vérifiées et admises, sont invités à se rendre :

Le vingt-quatre novembre prochain, jour de mardi, à onze heures.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour entendre le rapport qui sera fait par le liquidateur sur l'état de la liquidation judiciaire dont s'agit — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, — débiter, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le liquidateur pour obtenir le concordat, — et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatorze de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier,

J.-E. SOULAS.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

16^e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

Unités stationnées à Cahors

Commission des ordinaires

ADJUDICATIONS RESTREINTES

pour la fourniture par marchés distincts de :

1^o Epicerie et légumes secs ; 2^o légumes verts ; 3^o pommes de terre, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1937.

Effectif approximatif : 400 hommes. (Le corps se réserve le droit de ne pas atteindre ou de dépasser cet effectif).

La Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais se réunira le 30 novembre 1936, à 14 heures précises, au bureau de la Commission des Ordinaires (Casernes Bessières), pour y procéder, en séance préparatoire, à l'examen des titres des candidats.

Les demandes faisant connaître l'intention de soumissionner ne seront reçues que jusqu'au 30 novembre 1936 à 14 heures.

Elles devront être accompagnées :

1^o D'un Certificat délivré par le Maire de la Commune où réside le soumissionnaire indiquant qu'il est de nationalité française et qu'il jouit d'une bonne réputation d'honorabilité et de solvabilité ;

2^o Une déclaration indiquant son intention de soumissionner, ses nom, prénoms, domicile et qualité ;

3^o Une pièce constatant sa qualité de Français ;

4^o Un certificat établi par le Greffier du Tribunal de Commerce constatant que le demandeur n'a jamais été déclaré en faillite ou qu'il a été réhabilité et qu'il n'est l'objet d'aucune liquidation judiciaire. La date de l'établissement de ce certificat ne devra remonter à plus de trois mois du moment de sa production.

Les soumissions doivent être établies sur papier timbré et d'après un modèle que les intéressés pourront se procurer au Bureau de la Commission.

Ce modèle sera seul admis.

En cas de non adjudication, une nouvelle adjudication aura lieu le 16 décembre 1936, à la même heure.

Cahors, le 14 novembre 1936. Le Commandant du Détachement, Signé : HÉBRARD.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLAÇON :

15 francs

Un seul modèle de Flaçon

GRANDEUR UNIQUE

ERVENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Un bain Palmolive... c'est un véritable bain de beauté!



Dans la fabrication de chaque savon Palmolive entre ce flot généreux d'huile d'olive. C'est ainsi fait pour la peau, adoucie, embellie...



Bas nus, frais décollés, robes légères. Modes charmantes — mais si dangereuses ! La moindre rougeur sur votre peau peut détruire l'effet de la plus jolie toilette ! Utilisez Palmolive pour votre bain. Sa mousse crémeuse nettoie l'épiderme à fond, l'assainit et prévient toute irritation. Grâce à l'huile d'olive, Palmolive adoucit la peau. Sur tout votre corps, respirent l'éclat de la jeunesse !...

2^e D'un Extrait du casier judiciaire ne remontant pas à plus de trois mois ;

3^e Doivent être fournis obligatoirement un Compte courant postal.

Les Cahiers des Charges, déposés aux Bureaux de la Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S., pourront être consultés tous les jours (Dimanches et Fêtes exceptés), de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures.

La Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais se réunira le 7 décembre 1936, à 14 h. 30, dans ses bureaux, pour procéder, par soumissions cachetées, aux adjudications de : épicerie et légumes secs, légumes verts et pommes de terre.

En cas de non adjudication une nouvelle adjudication aura lieu le 17 décembre 1936 à la même heure.

Cahors, le 14 novembre 1936.

Capitaine, Président de la Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S.,

LE VILAIN.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

16^e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

Détachement de Cahors

ADJUDICATION

des fournitures pour le 1^{er} trimestre 1937

Le 2 décembre 1936, à 10 heures, la Commission des Ordinaires du détachement du 16^e R.T.S., procédera à l'adjudication ci-après :

Viande de boucherie, période du 1^{er} janvier 1937 au 31 mars 1937. Poids approximatif de la fourniture, 14.500 kilos environ.

Le poids approximatif de la fourniture n'est donné qu'à titre de simple renseignement ; le Corps décline d'une façon formelle tout engagement à ce sujet.

Le cahier des charges concernant cette adjudication est déposé au Bureau de la Commission des Ordinaires du détachement (Casernes Bessières, à Cahors), où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, de 9 h. à 11 h. et de 15 h. à 17 h.

Toute personne qui désire soumissionner devra adresser au Président de la Commission avant le 24 novembre 1936 inclus :

1^o une déclaration indiquant son intention de soumissionner, ses nom, prénoms, domicile et qualité ;

2^o une pièce constatant sa qualité de Français ;

3^o un certificat établi par le Greffier du Tribunal de Commerce constatant que le demandeur n'a jamais été déclaré en faillite ou qu'il a été réhabilité et qu'il n'est l'objet d'aucune liquidation judiciaire. La date de l'établissement de ce certificat ne devra remonter à plus de trois mois du moment de sa production.

Les soumissions doivent être établies sur papier timbré et d'après un modèle que les intéressés pourront se procurer au Bureau de la Commission.

Ce modèle sera seul admis.

En cas de non adjudication, une nouvelle adjudication aura lieu le 16 décembre 1936, à la même heure.

Cahors, le 14 novembre 1936. Le Commandant du Détachement, Signé : HÉBRARD.

Je marchais avec deux béquilles

...lorsque je me suis mis à prendre de votre admirable Gandol. Après une cure de cachets Gandol, je n'ai plus besoin de mes béquilles pour me déplacer et je ressens un grand soulagement à toutes les douleurs dont je souffrais si terriblement, sciatique et névralgies et contre lesquelles rien ne me réussissait. Je recommande le Gandol à tout mon entourage. (Mme Veuve Cornilleau-Lecomte, à Vivy (M.-et-L.). L'antirhumatisme Gandol agit mieux que tout autre traitement, car il empêche l'accumulation de l'acide urique dans les articulations : 12 fr. 75 pour une cure. Toutes Pharmacies et Pharmacie Orliac à Cahors.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

16^e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

Détachement de Cahors

Commission des ordinaires

ADJUDICATION

pour l'enlèvement des os et eaux grasses

provenant des ordinaires du 16^e R.T.S. (détachement de Cahors), pour la période du 1^{er} janvier 1937 au 31 décembre 1937.

La Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S., se réunira le 30 novembre 1936, à 14 heures précises, au bureau de la Commission des Ordinaires (Casernes Bessières), pour y procéder, en séance préparatoire, à l'examen des titres des candidats.

Les demandes faisant connaître l'intention de soumissionner ne seront reçues que jusqu'au 30 novembre 1936 (14 h.), dernier délai.

Elles devront être accompagnées :

1^o D'un certificat délivré par le Maire de la Commune où réside le soumissionnaire, indiquant qu'il est de nationalité française et qu'il jouit d'une bonne réputation d'honorabilité et de solvabilité ;

2^o D'un extrait du casier judiciaire ne remontant pas à plus de trois mois ;

3^o Le Cahier des charges, déposé au bureau de la Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S., peut être consulté tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures.

La Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S., se réunira le 7 décembre 1936, à 14 h., dans ses bureaux, pour procéder, par soumissions cachetées, à l'adjudication pour l'enlèvement des os et eaux grasses.

Cahors, le 14 novembre 1936.

Le Président de la Commission des Ordinaires du 2^e Bataillon du 16^e R.T.S.,

LE VILAIN.

Etude de Maître BOYER

rue Blanqui, CAHORS

La vente volontaire aux enchères

publiques fixée au jeudi 19 novembre

est reportée à une date ultérieure.

Puissante Cie d'Assurances recherche pour ses branches spéciales (Valeur vénue des Fonds de commerce, Bénéfices et frais généraux, Pertes indirectes forfaitaires après incendie) agents généraux et courtiers. Conditions avantageuses. S'adresser à LA BALOISE, 47, rue Le Pelletier, PARIS (9^e).

ETUDE

DR
Maître GUIBERT
NOTAIRE A LAUZERTE (T.-et-G.).

Attribution de fonds de commerce

Premier avis

Suivant acte reçu par Maître GUIBERT, notaire à Lauzerte, le 22 octobre 1936, enregistré à Lauzerte, le 27 octobre 1936, folio 88, n° 470 : Monsieur Louis RESCOUSSE-RY, minotier-boulangier, demeurant à St-Laurent-Lolmie (Lot), a été déclaré attributaire du fonds de commerce de minoterie-boulangerie, exploité à St-Laurent-Lolmie (Lot), avec tous ses éléments corporels et incorporels s'y rattachant. Ledit fonds précédemment indivis avec son frère, M. André RESCOUSSE-RY et sa sœur, Mme Marie-Louise RESCOUSSE-RY, épouse Elie COMBECAVE, tous demeurant à Saint-Laurent-Lolmie. Les oppositions, s'il y a lieu, concernant ce fonds de commerce seront reçues en l'étude de Maître GUIBERT, notaire à Lauzerte, jusqu'à l'expiration des dix jours qui suivront l'insertion qui renouvellera la présente pour second avis. **Pour premier avis,** GUIBERT, notaire.

Transport des animaux vivants

Dans toutes les gares des Chemins de fer P.-O.-Midi, ouvertes au trafic des animaux vivants en grande ou en petite vitesse :

Vous pouvez, toute l'année, expédier

et charger, prendre livraison et décharger les animaux, les dimanches et jours fériés, comme les autres jours.

Voyagez en wagons-lits de 3^e classe entre Paris et Lourdes et vice-versa

Un Wagon-lits de 3^e classe circule dans les trains express 33 et 34, entre Paris et Lourdes et vice-versa du 15 mai au 5 octobre au départ de Paris et du 16 mai au 6 octobre au départ de Lourdes.

Départ de Paris-Quai d'Orsay, 22 h. 20; Arrivée à Lourdes, 12 h. 11; Départ de Lourdes, 17 h. 40; Arrivée à Paris-Quai d'Orsay, 7 h. 30

Prix du supplément : 110 francs en sus du billet de 3^e classe.

Soyez pratique...

VOTRE **DÉMÉNAGEMENT** FAITES-LE FAIRE **PAR CHEMIN DE FER**

CE SERA **PLUS SUR** **PLUS ÉCONOMIQUE**

puisque vous pourrez **VOYAGER**

A 1/2 TARIF

vous, votre famille et vos domestiques, pour vous rendre à votre nouvelle résidence.

Pour bénéficier de cet avantage, demandez à votre déménageur d'expédier votre mobilier au TARIF PV: 24-124

Renseignements sur ce TARIF dans toutes les gares des Réseaux français

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

POUR 15 frs LA MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL un abonnement de faveur de 3 mois immédiatement remboursé par une pochette de patrons d'une valeur de 15 frs

De plus vous trouverez dans le 1^{er} N° de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin.

Envoyez 15 frs avec cette annonce, plus 0 fr. 75 pour le port, 79, boul. Saint-Germain, Paris

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Albert Thibaudet : La génération littéraire de 1914. — Jean Feugs : L'Escadre noire (roman) (III). — Emile Ripert : Louis Le Cardonnal, poète et prêtre de l'Eglise catholique. — Roussy de Sales : La personnalité de Roosevelt et le rooseveltisme. — Fernand Benoit, Georges Dovime, Jean Loisy : Hommage à Charles Maurras. — Renée de Saussine : Paganini le « Mage » (VI) (fin). — François Le Grix : La Politique : Tour d'horizon.

Plon, 8, rue Garancière, Paris, 45^e année, N° 46, Trois francs.

LES ANNALES

Des vues neuves sur Bonaparte, par le grand historien Ferrero : des documents précis et précieux sur ce qui doit être l'armée française ; des révélations sur l'armée allemande actuelle ; une nouvelle de Raymond Escholier ; des

considérations de la plus haute actualité sur les causes de la ruine d'Athènes ; d'amusantes réflexions sur la gourmandise ; d'émouvants souvenirs d'évasion ; le roman de Georges Simenon : *Le Blanc à Lunettes*. Et voici le numéro des *Annales* du 10 novembre qu'on trouve partout : 2 francs.

LA NATURE

L'Egypte n'a pas fini de révéler ses trésors du passé. Cette fois-ci c'est la France qui est à l'honneur avec les fouilles des temples de Médamout et de Tôd, près de Thèbes, qui viennent de faire connaître l'histoire de dynasties obscures et d'enrichir les musées du Caire et du Louvre. *La Nature* passe de cette découverte à celle de la dernière petite planète, Adonis, repérée par l'observatoire d'Uccle. De là on passe à un nouveau mode de constructions : les hôtels en forme de tours qui apparaissent en Italie.

Si la physique récente est d'une richesse éblouissante, elle a fortement besoin pour être comprise d'être expliquée simplement, sans mathématiques. C'est ce

que fait magistralement M. Léon Bloch, à propos des notations spectrographiques et de l'astronomie.

Aussi ardues semblent à première vue les machines à prédire les marées si compliquées qui permettent de calculer d'avance tous les éléments qui interviennent et aboutissent à des indications d'une extrême précision nécessaires à la navigation. Plus amusantes mais non moins étranges, les histoires naturelles, telles que la construction du nid de la mésange Rémiz ou le repeuplement de l'île de Krakatoa. Beau problème d'ingénieur est la consolidation de la tour de Pise et grand succès de culture d'extension du lavandin en Provence.

Ce n'est pas tout, qui ne veut être fixé sur la sourcellerie, le pendule, la baguette, tous les dires étranges de la radiesthésie. Il n'y a qu'à lire la forte étude que publie *La Nature* pour être éclairé.

Des données météorologiques, des recettes et procédés utiles, des conseils photographiques, des comptes rendus des livres récents, des analyses, des notes à l'Académie des Sciences, d'ingénieuses inventions toutes nouvelles, le trésor de la boîte aux lettres terminent

ce numéro si varié, si captivant de *La Nature*.

La Nature, Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

AVEZ CET ATOUT

LA CARTE A 1/2 TARIF

Voyagez-vous habituellement sur une certaine ligne ? de Cahors à Toulouse, par exemple ? Prenez une carte à demi tarif valable trois mois ou un an sur ce parcours. Son faible prix est amorti en quelques voyages. En effet, une carte valable en 3^e classe sur le trajet Cahors-Toulouse (115 km) coûte seulement : 80 francs pour 3 mois ; 160 fr. pour un an. Ce prix est récupéré après 4 voyages aller et retour dans le premier cas ; après 7 voyages aller et retour dans le second.

LA CARTE A DEMI TARIF

LA CARTE QUI FAIT GAGNER

Renseignez-vous dans les gares P.O.-Midi.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

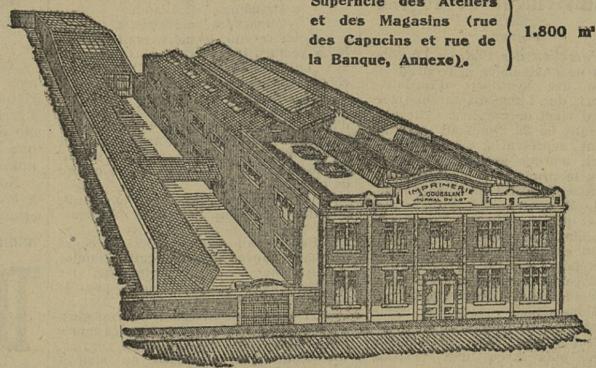
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe) 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1936-37

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
PARIS (Orsay) dép.	10	15	19	55	20	25	22	5	»
PARIS (Aust.) dép.	10	27	20	5	20	37	22	17	22
LIMOGES (arrivée) dép.	15	31	0	24	1	47	3	7	5
LIMOGES (départ) dép.	15	45	0	27	1	52	3	12	5
BRIVE... (arrivée) dép.	17	1	1	43	3	13	4	35	7
BRIVE... (départ) dép.	8	3	12	28	17	7	13	3	1
Gignac-Cressensac. dép.	8	39	13	4	18	37	—	—	—
SOULLAC... dép.	9	13	36	17	44	18	56	—	4
CAZOULES... dép.	9	8	13	43	—	—	—	—	8
La Chap.-d-Mareuil. dép.	9	13	43	43	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon. dép.	9	22	13	57	—	—	—	—	—
Nozac... dép.	9	31	14	6	—	—	—	—	—
GOURDON... dép.	9	44	14	19	18	6	19	34	4
Saint-Clair... dép.	9	53	14	28	—	—	—	—	8
Dégagnac... dép.	10	3	14	38	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles. dép.	10	13	14	48	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus. dép.	10	23	14	58	—	—	—	—	—
Espère... dép.	10	31	15	6	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivée) dép.	10	40	15	18	41	20	27	3	21
CAHORS (départ) dép.	11	51	17	56	18	45	—	—	7
Sept-Ponts... dép.	12	2	18	7	—	—	—	—	7
Cieurac... dép.	12	17	18	22	—	—	—	—	7
Lalbenque... dép.	12	24	18	29	—	—	—	—	7
Causade... dép.	12	52	18	59	19	25	—	—	10
MONTAUBAN arr.	13	23	19	30	19	45	—	—	8
TOULOUSE... arr.	16	35	—	—	5	7	35	8	11

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.							
TOULOUSE... d.	4	53	—	8	35	13	25	15	50
MONTAUBAN... d.	6	11	9	53	9	17	14	6	—
Causade... d.	6	50	10	27	9	35	—	—	17
Lalbenque... d.	7	26	11	5	—	—	—	—	17
Cieurac... d.	7	34	11	13	—	—	—	—	18
Sept-Ponts... d.	7	44	11	22	—	—	—	—	18
CAHORS... (dép.) d.	7	50	11	28	10	9	14	58	18
Espère... d.	8	13	—	—	10	13	15	2	—
St-Denis-Catus... d.	8	40	—	—	—	—	—	—	19
Thédirac-Peyril... d.	8	53	—	—	—	—	—	—	19
Dégagnac... d.	9	2	—	—	—	—	—	—	19
Saint-Clair... d.	9	10	—	—	—	—	—	—	20
GOURDON (1) d.	9	23	—	—	10	51	—	—	20
Nozac... d.	9	70	—	—	—	—	—	—	20
Lamothe-Fénel... d.	9	38	—	—	—	—	—	—	20
La Chap.-de-Mar... d.	9	45	—	—	—	—	—	—	20
CAZOULES... d.	9	51	—	—	—	—	—	—	20
SOULLAC... d.	10	4	—	—	11	12	—	—	20
Gignac-Cressens... d.	10	32	—	—	—	—	—	—	21
BRIVE... (dép.) d.	10	57	—	—	11	50	16	33	21
BRIVE... (arr.) d.	—	—	—	—	11	58	16	39	21
PARIS... (A.) arr.	—	—	—	—	18	52	23	23	21
PARIS... (O.) arr.	—	—	—	—	19	4	23	35	21

De Cahors à Libos

CAHORS... d.	6	29	15	20	»	18	56
Mercuès... d.	6	43	15	34	»	19	10
Donelle (Arrêt)... d.	6	47	15	38	»	19	14
Parnac... d.	6	54	15	46	»	19	22
Luzech... d.	7	»	15	52	»	19	28
Castelfranc... d.	7	12	16	3	»	19	39
Prayssac (Arrêt)... d.	7	16	16	7	»	19	43
Puy-Evêque... d.	7	24	16	15	17	22	19
Duravel... d.	7	31	16	22	17	33	19
Soturac-Touzac... d.	7	38	16	29	17	44	20
Fumel... d.	7	48	16	40	18	3	20
LIBOS... d.	7	53	16	45	18	9	20

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6	34	9	24	13	24	18	14
Fumel... dép.	6	42	9	31	13	31	18	21
Soturac-Touzac... dép.	6	58	9	41	13	41	18	32
Duravel... dép.	7	9	9	48	13	48	18	39
Puy-Evêque... dép.	7	25	9	56	13	56	18	46
Prayssac (Arrêt)... dép.	7	39	10	4	14	3	18	55
Castelfranc... dép.	7	46	10	9	14	8	19	»
Luzech... dép.	8	7	10	20	14	19	11	»
Parnac... dép.	8	20	10	29	14	28	19	21
Donelle (Arrêt)... dép.	8	29	10	34	14	33	19	26
Mercuès... dép.	8	37	10	39	14	38	19	32
CAHORS... dép.	8	53	10	51	14	50	19	45

De Cahors à Capdenac

CAHORS... d.	8	2	10	14	16	44	19	18
Cabessut... d.	8	11	10	25	16	55	19	29
Arcambal... d.	8	20	10	41	17	4	19	40
Vers... d.	8	28	10	59	17	12	19	49
Saint-Géry... d.	8	25	11	14	17	17	19	56
Conduché... d.	8	46	11	43	17	28	20	10
Saint-Cirq-la-Popie... d.	8	52	11	53	17	34	20	17
St-Martin-Labouval... d.	8	59	12	17	17	41	20	29
Calvignac... d.	9	5	12	27	17	47	20	37
Cajarc... d.	9	16	12	44	17	59	20	52
Montbrun... d.	9	25	A titre	—	18	8	21	3
Touzac... d.	9	33	essai	—	18	16	21	13
Lamadelleine... d.	9	44	jours de	—	18	27	21	26
CAPDENAC... d.	9	55	foire	—	18	38	21	38

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC... d.	
----------------	--